

1. Conditions d'inscription Le bulletin d'inscription doit être retourné à la **FASM CROIX-MARINE** accompagné d'un chèque ou d'un ordre de virement bancaire équivalent aux frais d'inscription (ou la fiche d'engagement dûment signée et complétée), **faute de quoi l'inscription ne pourra être prise en compte**. Dès réception de votre inscription, il vous sera adressé confirmation.

2. Conditions d'annulation Il sera retenu :

PAR INSCRIPTION :

jusqu'à J-15 : la somme de 50 €,

jusqu'à J-5 : la somme de 80 €,

au-delà : le montant total sera dû.

La Fédération d'Aide à la Santé Mentale Croix-Marine ne pourra être tenue responsable de l'annulation et des frais occasionnés par des cas de force majeure et causes indépendantes de sa volonté, notamment : grèves, conditions climatiques, incidents techniques, etc. et aucune indemnité ne sera accordée.

3. Restauration Les déjeuners sont libres.

4. Hébergement Marseille est particulièrement chargée en manifestations et touristes à cette date. Nous vous recommandons de réserver au plus tôt.

Vous pouvez vous mettre en contact avec l'office de tourisme de Marseille :

Tél : 08 26 50 05 00 ou consulter le Site : www.marseille-tourisme.com

5. Transport Pour vous rendre à Marseille, vous pouvez bénéficier de réductions SNCF. Il vous suffit de cocher la case appropriée du bulletin d'inscription et nous vous enverrons un fichet congrès. Lors de la réservation de votre voyage, vous le présenterez soit à votre agence, soit au guichet SNCF. N'oubliez pas de vous munir de votre fichet congrès lors de votre voyage.

6. Paiement Par chèque bancaire ou par virement bancaire simple en € au nom de **FASM CROIX-MARINE** - Banque : Société Générale - Code Banque : 30003 - Code Guichet : 03120 - Compte n° : 00150762335 - Clé RIB : 36 - Identification internationale : IBAN : FR76 3000 3031 2000 1507 6233 536 - Bic adresse swift : SOGEFRPP. **Joindre impérativement à votre bulletin d'inscription la copie de l'ordre de virement sur lequel vous devez porter votre nom, faute de quoi l'identification est impossible**. Le virement sera porté à votre crédit sous déduction des frais prélevés par la banque. La lettre de confirmation mentionnera la réception de votre virement.

Nom (Mme, M.)

Prénom

Profession

Tél. Fax

Courriel

ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR

Nom

N° Rue

Code postal Ville

Tél. Fax

Courriel

ADRESSE PERSONNELLE SI INSCRIPTION INDIVIDUELLE

N° Rue

Code postal Ville

FACTURE À FAIRE PARVENIR

À mon employeur

À moi-même

CONVENTION DE FORMATION

Oui

Non

SEULEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS PRENANT EN
CHARGE DIRECTEMENT LES FRAIS D'INSCRIPTION

Nom du Directeur

Administration ou Établissement

N° Rue

Code postal Ville

Tél. Fax

Courriel

Je certifie que mon administration ou établissement s'engage à prendre en charge les frais d'inscription de concernant :

Mme/M.
pour les journées de formation de la Fédération d'Aide à la Santé Mentale Croix-Marine et à régler le montant au titre de la formation continue ou à un autre titre.

DATE - CACHET ET SIGNATURE DU DIRECTEUR

FICHE À RETOURNER À :
FASM CROIX-MARINE

31, rue d'Amsterdam - 75008 PARIS

Tél. : 01 45 96 06 36 - Fax : 01 45 96 06 05

Site Internet : www.croixmarine.com - courriel : croixmarine@wanadoo.fr

N° formateur : 11 75 203 79 75 - Numéro d'enregistrement DPC : 2863

Frais d'inscription

DPC : x 500 € = €

Formation continue : x 340 € = €

Hors formation continue :

Individuel : x 170 € = €

TOTAL

Règlement

Règlement total ci-joint

Fiche d'engagement signée

Par chèque à l'ordre de FASM CROIX-MARINE

Par virement bancaire à l'ordre de FASM CROIX-MARINE
(frais de virement à votre charge)

Banque : Société Générale - Code Banque : 30003

Code Guichet : 03120 - Compte n° : 00150762335 - Clé : 36

Identification internationale :

IBAN : FR76 3000 3031 2000 1507 6233 536

Bic adresse swift : SOGEFRPP

Je désire recevoir fichets SNCF

Je participerai à l'Atelier n°.....

(votre réponse facilitera la répartition des ateliers)

DATE ET SIGNATURE